

Domicile de l'ex-conjoint

Par Sikkim, le 24/07/2024 à 15:17

L'ex conjoint est-il tenu de donner sa nouvelle adresse?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **24/07/2024** à **16:26**

Bienvenue sur LegaVox

Vous avez accepté les CGU de ce site, merci de bien vouloir respecter les formules classiques de politesse.

BONJOUR

Si la justice réclame cette adresse, il devra la communiquer.

Par Isadore, le 25/07/2024 à 07:25

Bonjour,

Impossible de répondre avec aussi peu d'éléments. Par défaut c'est non, il n'y a absolument aucune obligation de donner son adresse à son ancien époux. Mais cela peut être obligatoire s'il y a une dette alimentaire, des enfants mineurs dont l'ancien époux en question a la résidence principale...